

Prêt Boost

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le prêt Boost finance le renforcement de la structure financière des entreprises et le renforcement du fonds de roulement, généré par leurs projets de développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt s'adresse aux TPE et PME répondant à la définition européenne et dont l'effectif est < à 50 salariés immatriculée en France et soumises au droit français localisées en France métropolitaine et dans les DOM, quelle que soit leur forme juridique.

— Critères d'éligibilité

Elles doivent être créées depuis au moins 3 ans et être financièrement saines.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Le prêt vient renforcer la structure financière des entreprises et le renforcement du fonds de roulement, généré par leurs projets de développement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

C'est un prêt sans garantie de 5 000 € à 75 000 €.

Pour quelle durée ?

Les entreprises ont 3, 4 ou 5 ans pour rembourser leur prêt avec un différé de 9 à 12 mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Souscription 100% en ligne sur [la plateforme dédiée](#).

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Effectif de moins de 49 salariés.

Organisme

BPIFRANCE

- Accès aux contacts locaux de Bpifrance

Web : www.bpifrance.fr

Déposer son dossier

- <https://flash.bpifrance.fr/financement/prest-boost-TPE>